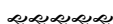


DEPARTEMENT de la GIRONDE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Arrondissement de LIBOURNE



22-2022

ARRETE DE MISE EN CONGE POUR ETAT PATHOLOGIQUE
Fonctionnaire à temps non complet

DE MADAME BLANCHOU Lise

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'arrêté en date du 24 juin 2022 plaçant Mme Blanchou Lise en congé de maternité pour une durée de 16 semaines à compter du 29 juin 2022,

Vu le certificat médical attestant que l'état de santé de Mme Blanchou Lise nécessite un congé pour grossesse pathologique d'une durée de 16 jours à compter du 13 juin 2022,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : A compter du 13 juin 2022, Mme Blanchou Lise est placée en congé pour état pathologique prénatal pour une durée de 15 jours.

ARTICLE 2 : Pendant cette période, Mme. BLANCHOU Lise percevra l'intégralité de sa rémunération.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée. Ampliation en sera adressée au Président du centre de gestion et au comptable de la collectivité.

ARTICLE 4 : Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Fait à Savignac de l'Isle, le 24 juin 2022

Chantal GANTCH, maire